



RAPPORT AU CONSEIL GENERAL DE JURIENS

Concernant

Le budget de fonctionnement et d'investissement 2012.

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Se conformant aux dispositions du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, la Municipalité soumet à l'approbation du Conseil général le projet de budget de fonctionnement pour l'année 2012.

Préambule

L'élaboration du budget 2012 s'est avérée plus laborieuse que les années précédentes. En effet, la Municipalité, afin de prendre en compte les impératifs liés à l'évolution de la péréquation financière, à l'évolution des coûts de la facture sociale, à l'intégration des coûts de la sécurité (réforme policière) et de concilier ces impératifs avec la nécessité d'entretenir le patrimoine communal et d'assurer la bon fonctionnement des services publics, comme des autres prestations communales à la population, a dû quelque peu « jongler » avec les chiffres et se résoudre à présenter non seulement un budget déficitaire, mais aussi une marge d'autofinancement quasiment nulle.

Il convient toutefois de demeurer optimiste, et pour ceci il faut bien comprendre les mécanismes de péréquation. Nous espérons que les quelques explications qui suivent vous permettront cette compréhension.

Premier élément à considérer : les calculs de la péréquation 2012 sont basés sur les résultats comptables de l'année 2010, année durant laquelle le rendement des impôts a fortement augmenté pour notre commune (plus de CHF 100'000.00 de différence positive par rapport au budget) et où l'impôt sur les frontaliers était 4 fois plus élevé que celui que nous prévoyons pour 2012.

Deuxième élément à considérer : les prévisions budgétaires du rendement des impôts 2012 sont basées sur l'état actuel (derniers chiffres connus au 30 septembre) du rendement des impôts 2011, chiffres inférieurs au rendement de l'année 2010.

Il découle de ce qui précède que les prévisions budgétaires concernant la péréquation sont pessimistes, mais ne sauraient être corrigées au stade actuel (budget) en prévoyant, par exemple, un prélèvement au fond de réserve affecté. D'autre part, les prévisions budgétaires de rendement des impôts sont également pessimistes si l'on s'en réfère aux derniers comptes annuels bouclés.

Ces deux éléments pessimistes conduisent naturellement à une forte péjoration du budget 2012.

Deux voies sont réalistement envisageables lors du bouclage des comptes 2012 : soit le rendement des impôts est nettement meilleur que ce qui vous est présenté dans le budget 2012 et alors les comptes seront équilibrés, soit ce rendement est conforme au budget, est alors il y

aura un retour de péréquation en 2013, tant sur le fond de péréquation lui-même que sur la facture sociale. Si tel est le cas, il sera toujours temps, au moment du bouclage des comptes 2012, d'opérer un prélèvement sur le fond de réserve affecté à la péréquation.

Quant aux éléments importants à relever pour le budget 2012, ce sont :

### 1. Administration générale, personnel et autorités

Les charges salariales des Autorités ont été adaptées en tenant compte des nouveaux traitements de ces dernières, acceptés par le Conseil (préavis 28 du 25 octobre 2010) et valables pour toute l'année, alors que pour 2011 cette adaptation ne portait que sur 6 mois, dès le 1<sup>er</sup> juillet.

Les autres charges salariales ne subissent quasiment pas d'augmentation.

Il est prévu de renouveler le matériel informatique du secrétariat, dont une partie date de 2001.

### 2. Impôts et service financier

**Impôts :** Le montant porté au compte "IRF des personnes physiques" a été déterminé sur la base du bouclage mensuel de la perception des impôts communaux, arrêté au 30 septembre 2011, lequel tient compte de l'évolution de l'assiette fiscale réelle sur la base des taxations définitives de l'année 2010 et des corrections sur acomptes intervenues entre temps.

Nous avons aussi tenu compte du nouveau taux communal de 79 points et, dans une certaine mesure, d'une augmentation de ces recettes liée à l'augmentation de la population

Quant aux produits des autres impôts, ils ont été comme d'habitude adaptés selon les éléments effectivement connus de la Municipalité à ce jour ou résultant des comptes 2010. Le produit de ces impôts n'a toutefois pas une incidence déterminante sur le budget.

**Finances :** Au cours de l'année 2011, la Municipalité a choisi l'option de bloquer une partie des emprunts communaux sur de moyennes à longues durées. Ce sont d'une part un emprunt auprès de Postfinance de CHF 400'000.00, durée 10 ans, taux 1.73%, d'autre part un emprunt BCV de CHF 400'000.00, durée 8 ans, taux 1.65%, qui ont été conclus récemment. Le budget 2012 tient compte de ces charges d'intérêts désormais fixes, ainsi que des charges d'intérêts des autres emprunts, à renouveler fin 2011 et milieu 2012, à un taux correspondant au taux actuel du marché, majoré d'une marge de sécurité de 0.30%. Enfin, les intérêts des comptes courants, bien qu'inutilisés actuellement, ainsi que ceux de l'emprunt au syndicat d'amélioration foncière ont été pris en considération à hauteur de CHF 6'200.00

Comme institué dès l'exercice comptable 2009, les charges d'intérêts passifs seront imputées ensuite dans les divers postes budgétaires comprenant des biens à amortir.

Les montants figurant aux comptes "fonds de péréquation horizontal" (charges et produits) correspondent aux chiffres définitifs de la péréquation 2010, ils pourront bien entendu être ajustés en cours d'exercice 2012 en fonction des résultats définitifs 2011 (comme d'habitude).

Concernant les dépenses thématiques, nous disposons, comme l'année dernière, d'éléments suffisamment précis pour en estimer les montants et la répartition au stade du budget déjà. Ces montants transitent par le chapitre 22 et sont ensuite répartis en fonction du type de dépense thématique, dans les chapitres comptables respectifs.

**N'oublions par que l'ensemble du système de péréquation horizontale est calculé et budgétisé sur la base d'estimations. Au moment des comptes ce sont les résultats réels qui seront déterminants. Voir à ce sujet les explications en préambule.**

### 3. Domaines et bâtiments

**Terrains + vergers + espaces verts et publics :** à part les habituels travaux de plantation d'arbres fruitiers afin de maintenir le patrimoine arborisé de la commune, nous avons prévu un montant de CHF 8'500.00 pour aménager la place de l'ancien poids public, en conservant bien entendu le bâtiment actuel.

**Forêts :** Le budget d'exploitation de la forêt présente un déficit, avant imputation de l'aide aux dépenses thématiques d'environ CHF 39'000.00. Ce montant est supérieur à celui prévu pour

l'exercice en cours, lui-même déjà en hausse par rapport à 2010. L'évolution négative du marché des bois en est la principale raison. Ce déficit étant absorbé au ¾ par les contributions du fonds des dépenses thématiques.

**Montagnes :** Le budget d'exploitation 2012 des montagnes est quasiment équilibré, à l'instar du budget 2011. Ce budget prend en compte des travaux d'entretien normaux pour les chalets et installations, ainsi que la remise en forme d'un muret au Chalet Devant, travaux partiellement subventionnés. La Municipalité souhaite profiter maintenant de l'existence de ces subventions, dont la pérennité n'est pas assurée.

**Bâtiments :** Le budget des bâtiments ne comprend que les habituelles charges courantes d'exploitation, d'entretien et de fonctionnement de ceux-ci, y compris un montant de CHF 8'000.00 pour les appartements, montant qui ne sera utilisé qu'en cas de changement de locataire.

La clé d'imputation interne des frais de bâtiments demeure la même qu'actuellement : CHF 1'800.00 pour le secrétariat, CHF 1'200.00 pour la salle de municipalité, CHF 3'000.00 pour l'église, CHF 1'000.00 pour la déchetterie, CHF 1'000.00 pour le SDIS et, enfin, CHF 3'000.00 pour le service technique.

#### 4. Travaux

**Service technique :** Pas de commentaire particulier, il s'agit du budget de l'atelier, lequel est ensuite ventilé sur les dicastères des domaines, routes, bâtiments, forêts, épuration et services des eaux.

**Service de l'Urbanisme :** Un montant de CHF 3'000.00 est prévu, comme chaque année, pour des frais liés à la gestion des zones constructibles, en plus des frais habituels de gestion des enquêtes publiques.

**Routes et éclairage public :** L'année dernière l'essentiel du budget d'entretien du patrimoine communal était affecté aux bâtiments, pour 2012, la Municipalité souhaite mettre l'accent sur l'entretien des routes et chemins communaux. Ce sont donc deux montants importants qui sont prévus à ce titre : CHF 250'000.00 pour la rénovation du revêtement du chemin du Chalet Devant et CHF 51'000.00 pour celui du second tronçon du chemin de La Riette. A noter que la commune d'Yverdon-les-Bains participera, à bien plaisir, à hauteur de CHF 100'000.00 pour le chemin du Chalet Devant, et que, d'autre part, ces dépenses importantes seront compensées à hauteur de 75% par une rétrocession sur les dépenses thématiques dans le cadre de la péréquation intercommunale. Pour l'entretien courant du reste du réseau, il est prévu un montant de CHF 11'000.00, comprenant une position pour la remise en forme de la chaussée de la rue du Merelez, près des ralentisseurs de trafic.

**Assainissement ménager :** Les coûts d'incinération des ordures ménagères et les frais de transports demeurent à nouveau globalement stables, nous avons tout de même prévu une légère hausse de ces coûts, tenant ainsi compte de l'augmentation prévisible de la population. Les charges sont couvertes à hauteur d'environ 90 % par les recettes des taxes personnelles et les autres produits de ce service.

**Epuration :** Le budget de fonctionnement de la STEP, après de nombreuses années de stabilité, est en augmentation de près de 25%. Ceci est dû aux améliorations techniques apportées à la STEP, notamment pour que cette dernière réponde aux nouvelles exigences en matière de respect des normes de qualité de l'eau rejetée.

D'autre part, nous avons prévu un montant de CHF 10'000.00 pour la canalisation de récupération des eaux de surfaces du second tronçon du chemin de La Riette.

Les amortissements tiennent compte des travaux à amortir réalisés cette année aux rues du Rayon et du Merelez.

Du côté des recettes du service, la Municipalité prévoit d'adapter le tarif de la taxe d'épuration.

#### 5. Instruction publique et cultes

**Enseignement obligatoire :** Le montant de l'enseignement obligatoire semble être en diminution par rapport à celui de l'année dernière. En réalité ces coûts augmentent d'environ

10%, passant, en terme de budget, de CHF 93'560.00 à 102'620.00. En effet, la présentation du budget ASCOVABANO 2011 n'était pas claire, de sorte que les frais de transports scolaires y étaient indiqués à double, ce qui nous avait conduit à porter au budget un montant de CHF 114'880.00 au lieu de 93'560.00. L'augmentation des charges provient essentiellement de la forte augmentation des frais de transport.

Nous rappelons ici que ces charges sont réparties pour 50% proportionnellement aux prestations délivrées (nombre d'élèves) et pour 50% proportionnellement à la population résidente.

Enfin, le budget tient compte d'une rétrocession « dépenses thématiques » pour les transports scolaires de CHF 16'517.00, en augmentation par rapport à 2011. Cela provient du fait que les transports scolaires sont compris dans le groupe routes et transports des dépenses thématiques, ce groupe subissant une forte augmentation dans notre commune en 2012 (entretien des routes) il est normal qu'il y ait une répercussion sur le compte 51.490.9.

**Ecoles de musiques :** L'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les écoles de musique induit une nouvelle dépense, de CHF 1.88/habitant.

## 6. Police et service des inhumations

**Réforme policière :** Comme déjà expliqué dans le cadre du préavis sur l'arrêté d'imposition 2012 (chapitre « bascule d'impôt »), la nouvelle loi sur l'organisation policière (LOPV), loi formellement adoptée par le Grand Conseil entre-temps, induit une dépense supplémentaire pour les communes, financée d'une part par la bascule de 2 points d'impôts, et, d'autre part, par une contribution au fond de péréquation en points d'impôt, représentant pour 2012 1.37 point. Pour notre commune, sous réserve de la valeur du point d'impôt (voir commentaire en préambule) cela représente une dépense au nouveau poste budgétaire 61 de CHF 22'998.00.

**Cimetière :** Au service des inhumations, il est prévu de rénover les piliers d'entrée du cimetière et le mur de chaque côté de ces derniers.

**Pompiers :** Les frais du SDIS demeurent stables, pas de remarque.

**Protection civile :** Les frais de la protection civile sont également stables.

## 7. Sécurité sociale

**Facture sociale :** Il s'agit essentiellement de la facture sociale qui englobe les frais relatifs aux régimes sociaux suivants : prestations complémentaires AVS/AI, subsides à l'assurance maladie, participation à l'assurance chômage et au revenu d'insertion, subventions aux personnes handicapées, prestations pour les familles, bourses d'étude et d'apprentissage. Le financement des communes pour toutes ces prestations est calculé, depuis 2011, de la manière suivante :

- prélèvement de 50% du produit des droits de mutation, gains immobiliers et successions ;
- prélèvement de 30% de l'impôt sur les frontaliers ;
- alimentation par les communes à forte capacité financière à l'aide d'un écrêtage sur les recettes fiscales dépassant fortement la moyenne des communes (le barème d'écrêtage va de 30 % des recettes comprises en 120 et 150% de la moyenne cantonale à 60% des recettes dépassant de 300% cette même moyenne) ;
- prélèvement d'un montant déterminé en points d'impôts écrêtés, soit 13.10 points pour 2012.

Nous renvoyons les lecteurs de ce préavis à son préambule pour comprendre les incidences du décalage entre les périodes de références et celles de calcul sur les dépenses liées à la facture sociale.

**Centre social régional :** Les frais de fonctionnement du centre social régional sont inclus dans la facture sociale, à l'exception de pilotage (comité CHF 1.00 / habitant).

**Maintien à domicile :** La contribution à l'AVASAD (ex OMSV) : il s'agit des frais du "maintien à domicile" augmentera à nouveau en 2012, passant de CHF 99.30 à CHF 106.85 / habitant.

**Petite enfance :** Pour l'accueil de la petite enfance la nouvelle répartition des frais du réseau AJOVAL (même système de répartition que les frais scolaires, voir commentaire au chapitre 5) entrera en vigueur dès 2012. Il en découle une diminution des charges pour notre commune, qui passent de CHF 25'760.00 à CHF 18'000.00, avec en plus la participation, inchangée, à la Fondation pour l'accueil de jour de la petite enfance de CHF 5.00 / habitant.

## 8. Services Industriels

**Service des eaux :** Le budget 2012 comprend, outre l'entretien courant du réseau, un montant de CHF 11'500.00 pour la pose d'une conduite d'adduction d'eau sur une partie du second tronçon du chemin de la Riette, et un montant de CHF 4'000.00 pour des prestations d'étude d'amélioration des ressources en eau et de son traitement.

Les recettes du service ont été adaptées à l'augmentation prévisible de la population.

**Thermo réseau (CAD) :** Pour la première fois, les charges et recettes d'exploitation du réseau apparaissent au budget, le calcul de ces éléments est basé sur l'étude annexe au préavis sur le réseau CAD. Le budget de ce service est équilibré.

## Marge d'autofinancement

La marge d'autofinancement 2012 budgétisée est de CHF 1'366.00

## Budget d'investissement

Le budget d'investissement 2012 est le suivant :

9141.0	Participation aux travaux AF	10'000.00	Décision conseil du 28.08.97
	Total des investissements 2012	10'000.00	

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil général de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

## CONCLUSIONS

Le Conseil général de Juriens,

- vu le préavis municipal N°2011-2016-03, du 07 novembre 2011
- ouï le rapport de la commission de gestion,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

## DECIDE

- D'adopter le budget de fonctionnement 2012 tel que présenté par la Municipalité, et bouclant sur un excédent de charges de CHF 81'534.00;
- De prendre acte du budget d'investissement 2012 tel que présenté par la Municipalité, pour un montant total de CHF 10'000.00.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 07 novembre 2011

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic  
José Paradela

Le secrétaire  
Cyril Chezeaux

- page 5 -

